



Distr.  
LIMITEE

T/PET.3/L.156  
23 mai 1962

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DE MM. UBALD KIMONYO, GABRIEL NGOMIRARONKA, ET JEAN-BAPTISTE KIBIBIRO  
CONCERNANT LE RUANDA-URUNDI

(Distribuée conformément à l'article 85, paragraphe 2 du règlement intérieur  
du Conseil de tutelle.)

KIMONYO Ubald  
c/o Mussa Ebrahim  
P.O. Box 1903  
Kampala, (Uganda)

Kampala, le 15 mai 1962

Note pour l'Assemblée générale des Nations Unies

A Monsieur le Secrétaire général  
des Nations Unies  
New York

Permettez-nous de vous adresser la présente que vous voudrez bien transmettre  
à l'Assemblée générale dans sa session du 7 juin 1962.

Dans cette note, nous vous faisons connaître nos desiderata et notre point  
de vue sur la question de Sa Majesté Kigeli V, Mwami du Ruanda et celle des  
réfugiés rwandais. Lors de la session de février 1962 de l'Assemblée générale  
une Commission de conciliation pour le Rwanda-Burundi fut chargée spécialement  
d'assurer les libertés publiques, l'union politique et économique du Rwanda-Burundi,  
de la réconciliation nationale, du rétablissement des réfugiés et d'une façon  
nette et distincte de la question de S.M. le Mwami Kigeli V. L'Assemblée générale  
a approuvé la motion du Ministre belge des affaires étrangères déclarant que la  
question du Mwami est une question de la seule personne du Mwami et serait  
examinée comme telle.

Nous osons vous certifier que la question du Mwami n'est point une affaire  
personnelle, mais bien une affaire concernant toute la nation rwandaise. Nous  
regrettons infiniment l'attitude de nos leaders pétitionnaires à la dernière session  
des Nations Unies au sujet de la question du Mwami et en plus leur récente  
déclaration à la radio Rwanda. Cette dernière demandait spécialement aux réfugiés

de rentrer dans le Rwanda, sous le gouvernement actuel. Là, quelques-uns seraient rétablis dans leurs biens, d'autres seraient installés dans des régions non habitées. (A noter que ces régions dont on parle sont infestées par la trypanosomiase humaine et animale). Que ce soit nos leaders ou les Nations Unies parlant de Kigali ou de New York, personne n'ose affirmer que les libertés publiques sont rétablies, personne ne peut affirmer que le référendum et les élections se sont passés dans des conditions normalement acceptables; que les précédentes résolutions sur la question du Mwami du Ruanda ont été accomplies ne fusse qu'en partie. Nos leaders politiques qui prêchent la rentrée des réfugiés au Rwanda et la coopération avec le gouvernement actuel ne peuvent en aucune façon se permettre un déplacement dans n'importe quel coin du Rwanda, leur immunité parlementaire n'est que fictive. Les massacres à caractère naziste ne cessent de se commettre; en témoignage les récents massacres en Territoire de Biumba qui ont fait plus de mille victimes dont des agents du gouvernement comme Ndejuru Claver, assistant médical dans ce Territoire. La discrimination raciale bat son plein et les enfants des réfugiés sont exclus des écoles rwandaises. La récente déclaration radiodiffusée du Ministre rwandais de l'éducation nationale conjointe à celle de l'Inspecteur du diocèse de Nyundo en date du 10 et 11 mai ne fait que le confirmer, et toutes mes mesures sont prises pour dépister et exclure tous les enfants qui n'ont plus leurs parents au Rwanda. Comment voulez-vous dans ces conditions faire rentrer les réfugiés au Rwanda alors que d'autres en sont chassés continuellement? Que ferons-nous des militaires belges qui osent déjà venir tuer des réfugiés en territoire britannique comme les nommés NDIRIBATI et GIHAYI tués à Mirama (Ankole dans l'Uganda)? Pour nous autres qui avons suivi la politique coloniale belge depuis du moins une vingtaine d'années, les Belges ont toujours mené à la destruction totale de la monarchie rwandaise afin de mieux servir leurs buts colonialistes et impérialistes.

Tous les prétextes sont bons pour destituer le Mwami. Ainsi, Sa Majesté Yuhi Musinga fut destitué en 1931 pour ne pas s'être converti au christianisme (cfr Monseigneur Classe, Kabgayi 1945). Le Mwami Mutara Rudahigwa qui avait à fond servi le colonialisme, disparut miraculeusement à Usumbura le 25 juillet 1959 parce qu'il avait compris qu'il fallait d'abord servir son peuple et libérer son pays du joug colonialiste. Sa personnalité étant devenu très populaire par la

suppression des corvées qui accablaient la masse, le Belge n'osa pas soulever une révolution dès son vivant et jugea plus sage de le liquider secrètement juste avant qu'il ne se rende aux Nations Unies. Le Gouvernement belge avait cru enterrer du bon la monarchie rwandaise; quelle ne fut pas sa confusion et surprise par le coup de Mwima qui acclama le prince Ndahindurwa Kigeli V en présence du représentant belge M. Paul Harroy, alors Gouverneur du Ruanda-Urundi, enragé, ébahi et confus.

Depuis lors, d'autres manoeuvres diaboliques furent utilisées pour extirper cette idée du Mwami dans le peuple rwandais et tous moyens se trouvèrent bons pour les colonialistes : l'investiture officielle par le représentant belge voulu se faire en cachette et en tant que Mwami absolu pour le rendre impopulaire, ce qui échoua complètement car il exigea avec son conseil la mention de Mwami constitutionnel. A l'entretemps un mouvement républicain était né dans les chambres de Monseigneur Perraudin où l'actuel président Kayibanda Grégoire dirigeait le bimensuel Kinyamateka; alors organe de propagande de l'administration coloniale belge. Les événements de novembre 1959 ont mis à jour des documents qui démontrent clairement que le premier à liquider était le Mwami Kigeli V. (cfr. Affaire Sindibona R.M.P. 17.136). L'influence de l'autorité du Mwami fut exploitée à fond par les colonialistes belges pour expulser les tutsi des régions montagneuses par les dociles bakiga très crédules et les massacres qui n'ont jamais cessé depuis lors. Dans la suite, l'éloignement du Mwami jusqu'à Usumbura fut décidée opportune où il devait être gardé en résidence surveillée jusqu'à la date de son exil forcé. Le maintien des militaires belges dans le pays n'est qu'une mesure d'intimidation afin de parer à toute révolte contre le pouvoir civil belge et la réclamation du retour inconditionné du Mwami par le peuple rwandais. Nous déclarons franchement et en connaissance de cause que les réfugiés ne pourront jamais rentrer au Rwanda sans le retour du Mwami, seule garantie de rétablissement de paix et de réconciliation nationale. Nous avons vécu dans les différents camps de réfugiés au Burundi, au Congo, au Tanganyika et en Uganda et vivons toujours avec des réfugiés preuve de l'authenticité de notre déclaration? La récente déclaration du vénéré Président de la TANU au sujet des réfugiés qui affluent incessamment dans le Tanganyika ne fait que confirmer nos dires. Le colonialiste belge fait tout pour laisser le Rwanda dans un chaos pire que celui du Congo et entrave toute union quelconque avec les pays voisins.

Ceci n'est que la seule clé de l'assassinat du prince Louis Rwagasore du Burundi et du maintien obstiné de l'exil forcé de Sa Majesté Kigeli V, personnalités qui collaboraient à l'avenir de leurs pays.

Nous nous disolidarisons complètement avec ceux qui pensent et veulent réscudre la question rwandaise séparément de la question du Mwami Sa Majesté Kigeli V, seule autorité légitime; et osons croire que l'honorable Assemblée des Nations Unies tiendra compte de cette note dans ses discussions et s'en inspirera dans ses décisions et résolutions.

Pour les réfugiés des territoires  
voisins du Rwanda

Les réfugiés rwandais : tous anciens  
prisonniers politiques

(Signé) KIMONYO U.  
Chef de chefferie, membre du CSP,  
député-suppléant

NGOMIRARONKA Gabriel  
Prêtre séculier du Rwanda

KIBIBIRO Jean-Baptiste

-----